

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 17 octobre 2017

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
13	26.09.2017	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la préparation et passation des marchés d'assurance avec le Cabinet Gotteland-Loof et associés pour 3 240€ TTC

01 – BUDGET COMMUNAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame Angèle NEDJAM, adjointe déléguée aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget communal.

RECETTES		
6419	Remboursement personnel	20 000
70311	Concession dans les cimetières	3 000
7066	Redevance et droits des services (portage repas)	5 600
70878	Remboursement Association St Georges de Fran	10 000
7336	Droits de place	1 300
7338	Taxes forfaitaires terrains constructibles	12 000
7351	Taxe sur l'électricité	5 000
7381	Droit de mutation	114 600
74121	Dotation solidarité rurale	16 000
7478	ALSH + APS de la CAF	2 000
74835	Etat compensation des exonérations TH	16 700
752	Revenus des immeubles	4 000
7718	Produits exci Panneaux photovoltaïques	2 400
773	Rembt révision de prix marché de voirie	22 400
7788	Remboursement sinistres	11 700
TOTAL		246 700

DEPENSES		
611	Contrats de prestations de services (diagnostic)	7 300
6135	Locations mobilières	1 000
615232	Entretien de réseaux	8 000
61551	Matériel roulant	6 000
61558	Autres biens mobiliers	10 000
6182	Documentation générale et technique	500
6218	Autres personnel extérieur TAP/Moniteur EPS	5 000
6226	Honoraires	8 200
6227	Frais actes et contentieux	5 500
6231	Annonces et insertions	4 700
6413	Personnel non titulaire	12 000
6456	Versement pour Supplément familial	3 500
6574	Subvention Association Familles Rurales	2 500
739223	Fonds de péréquation Ressources intercommunal	5 800
TOTAL		80 000
023	Virement à la section d'investissement	166 700
TOTAL		166 700
2 - INVESTISSEMENT		
RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	166 700
TOTAL		166 700
DEPENSES		
10226	Remboursement d'un trop perçu Taxe urbanisme	250
2138-102	Acquisition de bâtiment Maison ODET	211 000
2151-113	Réseaux de voirie et travaux	16 150
2031-121	Frais études Site CHABROUD Réaménagement	3 300
2183-146	Matériels Mairie ordinateur	6 000
2313-146	Mairie travaux	- 100 000
2151-186	Réseaux de voirie et travaux Accord Cadre	30 000
TOTAL		166 700

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame la première adjointe, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 voix contre (B. DECRETTE, C. SADIN et un pouvoir pour R. BADIN), approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

02 – MISES AUX NORMES DU STADE DE L'ALLIANCE **Approbation et attribution du marché**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le résultat du marché à procédure adaptée concernant la mise aux normes du stade de l'Alliance.

Le pouvoir adjudicateur s'est réuni le 28 août 2017 à 16 H 30 pour procéder à l'ouverture des plis, en présence du bureau d'étude Pierre ROBIN.

Le choix s'est porté sur l'entreprise LAQUET SAS, pour un montant de 178 121.80 € HT (cent soixante dix huit cent vingt et un euros et quatre-vingt centimes) soit 213 746.16 € TTC, pour effectuer les travaux.

03 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
Evaluation définitive des transferts de charge liés aux transferts de compétence Zone d'Activité Economique (voirie), pépinières d'entreprises de Diémoz et SIVU collège Heyrieux
approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le 06 octobre 2017, la CCCND nous a notifié le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en date du 27 septembre 2017, relatif à l'évaluation des transferts de charges « Zones d'Activité Economique » voirie, « pépinières d'entreprises » et « SIVU du Collège d'Heyrieux » ; ainsi que la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017, approuvant ce rapport et la modification des attributions de compensation de chaque commune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la révision des attributions de compensation comme proposé par la CLET et notamment pour la Commune de St Georges comme ci-dessous:

en €	Rappel Attributions de compensation 2017	Réduction des AC charges ZAE	AC 2017 après réévaluation des transferts de charges
Attribution de compensation	517 410€	6 528€	510 882€

04 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
Approbation de la convention de groupement de commande pour la fourniture de produits d'entretien ménager et hygiène

Dans le cadre de la mutualisation et afin de réaliser des économies sur le poste de dépenses des produits ménagers et d'hygiène, la CCCND propose un groupement de commandes.

Le Conseil Municipal approuve la convention constituant ce groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de produits d'entretien ménager et d'hygiène et accepte que la CCCND soit désignée comme coordonnateur-mandataire de ce dit groupement.

05 – CREATION D'UN ABRIBUS AVENUE DE LA GARE
Demande de subvention auprès du Département de L'Isère

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser un abribus avec un quai d'accès aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité.

Les travaux d'aménagement du centre village, nécessite le déplacement de l'arrêt de car situé sur la place de la Mairie. Pour faciliter l'accès des cars, il a été convenu de l'installer dans le respect des normes PMR, avenue de la Gare. Le service du Département a donné un avis favorable sur le site retenu afin d'engager les travaux de mise en conformité réglementaire au regard de la sécurité des personnes et de l'accessibilité dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

06 – TRANSFERT DES COMPETENCES OBLIGATOIRES AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2020 :
Motion pour le maintien de la compétence eau et assainissement dans les compétences optionnelles

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que le comité directeur de l'Association Nationale des élus de montagne a adopté une motion que les sénateurs de l'Isère soutiennent, le jeudi 28 septembre, demandant au gouvernement d'accepter le maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes afin que les communes, si elles le souhaitent, puissent conserver la gestion de ses services. La Loi NOTRe, à laquelle la majorité sénatoriale s'est opposée sur de nombreux points, prévoit en effet le transfert obligatoire de ces deux compétences en 2020 au plus tard.

Le Conseil Municipal demande le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des Communautés de Communes afin que les communes rurales qui le souhaitent, conservent cette compétence et adopte la motion prise pour le maintien des compétences optionnelles.

08 – INFORMATION DU MAIRE

Monsieur Le Maire indique la mise en place de bennes enterrées pour le tri sélectif suite aux recommandations du SMND, rue Pasteur.

Il informe qu'à compter du 1^{er} Novembre 2017, la Commune devient compétente pour enregistrer les demandes de PACs qui était auparavant établis au greffe du Tribunal d'Instance. Le Pacte civil de Solidarité est un contrat conclu par deux personnes majeures de même sexe ou de sexe différent pour organiser leur vie commune.

Il invite les élus à l'assemblée générale du Comité des fêtes qui aura lieu vendredi soir et qui sera l'occasion de remettre la médaille d'honneur de la Commune, à son Président Monsieur Gérard MIGUET.

Prochaine réunion de Conseil : Mardi 28 novembre 2017 à 20 H 30
 Mardi 19 décembre 2017 à 20 H 30